



## PRET DE MATERIEL SPORTIF

Le Comité Départemental USEP NORD possède du matériel pédagogique et sportif. Celui-ci est réservé en priorité pour l'organisation de rencontres sportives scolaires (en temps et hors temps scolaire). Néanmoins, il peut être prêté, selon sa disponibilité.

### Deux cas de figure :

1. Matériel nécessaire à un cycle d'apprentissage suivi ou non d'une rencontre :
  - Empruntable pour une durée maximale d'une période et ce pendant les périodes 1 à 4.
  - Aucun matériel ne sera prêté pour un cycle durant la période 5 (très nombreuses rencontres à cette période).
  
2. Matériel nécessaire uniquement à l'organisation d'une rencontre :
  - Empruntable pour une rencontre d'une durée maximale d'une semaine et ce durant toute l'année.

### Conditions générales de prêt

- ✓ L'école et/ou la Circonscription sont affiliées à l'USEP - Le nom de l'association emprunteuse est notifié sur la convention.
- ✓ Si l'emprunteur est un Comité de Circonscription, un planning avec échéancier de la ventilation est communiqué à l'USEP Nord.
- ✓ Les réservations se font en ligne.
- ✓ Dès connaissance d'un projet ou d'un besoin en faire part au plus tôt à l'Usep Nord.
- ✓ Signature de la convention de prêt.
- ✓ Dépôt d'un chèque de caution de 150 €.
- ✓ Le matériel n'est à retirer que peu de temps avant son utilisation au siège de l'Usep Nord et ramené dans le délai prévu sur la convention.
- ✓ Le matériel est restitué dans l'état dans lequel il a été emprunté et rangé convenablement. (Ex : Kinball séché / désolidarisé de la baudruche / plié / ...)
- ✓ Tout matériel perdu ou détérioré est remplacé (éventuellement remis en état par l'emprunteur).

***Pensez à réserver dès maintenant.***



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

**Entre :** Le Comité Départemental USEP NORD

Et

Association : \_\_\_\_\_

CPC / ... : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 :**

Le Comité Départemental met à la disposition de l'association d'école

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Le matériel suivant :**

### **ARTICLE 2 :**

La mise à disposition est gratuite.

Le chèque de caution de 150 € n° .....

Banque ..... au nom de ..... est restitué au retour du matériel.

### **ARTICLE 3 :**

L'emprunteur a pris connaissance des conditions générales de prêt et s'engage à les respecter.

**A VILLENEUVE D'ASCQ**, le .....

Signature du représentant

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé. »

**RETOUR DU MATERIEL** cité ci-dessus, accompagné de la présente convention :

**Le :**

**Par :**

Remarques sur l'état du matériel (casse, perte, remplacement...) :

La caution est rendue  Oui  Non. Pourquoi ?

**A VILLENEUVE D'ASCQ**, le .....

Signature du représentant

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé. »